

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

Objectif : le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit : **TALENCE HUMPACT EMPLOI France**
Part CS FR0013510674 - Devise : EUR

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français, agréé en France, géré par Talence Gestion

Initiateur : Talence Gestion (ci-après « nous ») est une société de gestion agréée par la France sous le numéro GP-10000019 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers

Autorité compétente : Autorité des Marchés Financiers (AMF), chargée du contrôle de Talence Gestion en ce qui concerne ce document d'information clés

Contact : Appelez le +33 (1) 83 96 31 52 ou référez-vous au site internet www.talencegestion.fr pour de plus amples informations sur le Fonds

Date de production : 30/06/2023

Type : TALENCE HUMPACT EMPLOI France est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement.
Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 19 juin 2020.

Durée : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans.

Objectifs : Le Fonds, de classification « Actions françaises », a pour objectif d'offrir une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à l'indice Euronext CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis) tout en intégrant des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le processus de sélection, principalement basé sur la thématique Social, celle de la création d'emploi en France.

Le Fonds a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

L'objectif de développement durable est atteint en investissant dans des actions de sociétés de moyennes et grandes entreprises françaises sélectionnées sur la base de critères extra financiers ayant trait à la création d'emploi, la qualité de l'emploi, et à la transparence de l'information en matière d'emploi. La thématique emploi du Fonds s'inscrit dans une approche socialement responsable et une démarche de recherche d'impact relatif à la création d'emploi en France. La sélection des entreprises est également basée sur l'analyse de leurs pratiques en matières sociales, environnementale et de gouvernance, et liée à la gestion des parties prenantes. Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'investissement est réalisé en actions de sociétés françaises de moyennes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est comprise entre 1 et 5 milliards d'euros) et de grandes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure à 5 milliards d'euros), de tous secteurs d'activité, par l'application d'une politique d'investissement intégrant des critères financiers et extra-financiers dans le domaine de l'emploi, de type « Best-in-universe » parmi un univers de sociétés dépassant les deux seuils suivants : 100 M € de capitalisation ; 250 salariés.

Cet univers d'investissement d'environ 270 sociétés fera l'objet tous les ans d'une notation extra-financière, sur la base de neuf critères relatifs aux politiques emplois de la société, afin d'obtenir une notation (score emploi). Les critères ci-dessous sont donnés à titre indicatif et peuvent évoluer : effectifs globaux employés ; Transparence des informations en matière d'emploi ; Insertion et emploi des jeunes ; Maintien dans l'emploi des seniors ; Emploi des personnes en situation de handicap (PSH) ; Politiques explicites en matière d'emploi des jeunes, des seniors, des personnes en situation de handicap et de parité hommes-femmes ; Objectifs de développement durable (ODD) ; Parité entre les hommes et les femmes ; Critère financier. Une note de 0 à 100 sera donnée à chaque société de l'univers d'investissement.

A l'issue du processus de notation extra-financier, l'équipe de gestion sélectionnera chaque année des sociétés parmi celles les mieux notées et qui respecteront ses exigences en matière d'analyse financière. Seront exclus les sociétés productrices de tabac, les sociétés énergétiques dont les profits tirés du charbon sont supérieurs à 20% et exploitant des mines de charbon, les sociétés productrices de pétrole et gaz non conventionnel et enfin les sociétés liées à l'armement militaire controversé.

Par ailleurs, une notation extra-financière globale de type "ESG" sera déployée sur l'ensemble du portefeuille. Cette intégration vise d'une part à garantir une meilleure performance notamment sur le critère des émissions de GES (dimension environnementale) ainsi que d'autre part, d'afficher le profil de notation du portefeuille comparativement à celui de son indice de référence.

La sélection des sociétés retenues fera l'objet d'une analyse financière. L'équipe de gestion opérera une sélection sur la base de trois éléments : 1/ l'appréciation financière et boursière de la société (systématique par un Scoring interne de notation), 2/ sa cohérence sectorielle et 3/ la liquidité du titre. Ainsi, l'équipe de gestion sélectionnera parmi l'univers d'investissement d'environ 270 sociétés, les émetteurs les mieux notés sur le plan extra-financier en affichant un degré de sélectivité important (environ 40%), dont les fondamentaux financiers auront été analysés et validés. En affichant un taux d'exclusion de près de 40% de l'univers noté, l'équipe de gestion se concentrera ainsi sur un gisement très qualitatif. Ainsi, l'équipe de gestion respectera la méthodologie d'exclusion au moins 20% des moins bonnes notations au sein de l'univers investissable.

Les thèmes d'évaluation et les critères de notation seront revus au moins une fois par an (nombre, pertinence, nature des critères). La construction du portefeuille (entrées/sorties) évoluera donc elle aussi à ce rythme. De leur côté, l'allocation et la pondération (relevant, elles, de la gestion financière) pourront varier activement tout au long de l'année.

L'investissement en actions est compris entre 90% et 100% de l'actif net et l'investissement en produits de taux, via des instruments du marché monétaire ou des fonds monétaires, entre 0% et 10%.

Le Fonds est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA.

Le Fonds peut être investi à hauteur de 10% maximum de l'actif net en valeurs cotées sur le marché Euronext Growth (petites capitalisations) et/ou des valeurs dites « jeunes pousses ». Les sociétés dites « jeunes pousses » affichent à l'investissement une capitalisation supérieure à 100 M €, emploient moins de 250 salariés, mais présentent un plan de développement à 3 ans leur permettant, en cohérence, de dépasser l'effectif de 250 salariés à cet horizon.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM de droit européen et de FIA de droit français.

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du Prospectus.

Assurance : Non-applicable. Le Fonds ne fait pas l'objet de garantie ou de protection du capital.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Investisseurs de détail visés : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieur à 5 ans) et ayant une connaissance théorique des marchés d'actions, tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée.

Ce Fonds n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

Résiliation (résiliation de l'initiateur) : La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

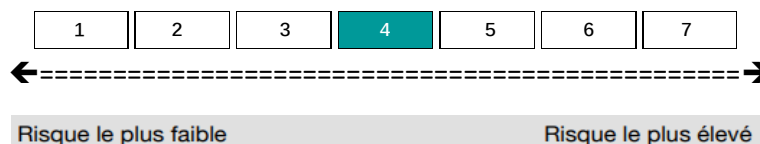
Dépositaire : CACEIS Bank.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures chez le Dépositaire CACEIS Bank (attention aux délais techniques et à ceux des intermédiaires financiers allant de 15 à 45 minutes avant cut-off). Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée en J+1 sur les cours de clôture de J, et sont réglées 3 jours après la date de valeur liquidative (Valeur liquidative quotidienne).

Informations complémentaires : Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact@talencegestion.fr. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.talencegestion.fr.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Fonds se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité de TALENCE GESTION à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les scénarios de performance ont été calculés d'après l'historique de performance du produit et le cas échéant d'un indice de référence ou indicateur de substitution approprié selon la date de création du produit.

Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Exemple d'investissement de 10 000 € sur la période de détention recommandée de 5 ans			
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, et n'ayant pas de rendement minimal garanti, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	3 870 €	3 060 €
	Rendement annuel moyen	-61.31 %	-21.09 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	7 860 €	8 940 €
	Rendement annuel moyen	-21.37 %	-2.23 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 350 €	13 800 €
	Rendement annuel moyen	3.45 %	6.65 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	14 260 €	17 020 €
	Rendement annuel moyen	42.64 %	11.23 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre décembre 2021 et juin 2023.

Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre janvier 2014 et janvier 2019.

Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre juin 2016 et juin 2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI TALENCE GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux ci-après présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Exemple d'investissement de 10 000 € sur la période de détention recommandée		
Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	423 €	1 840 €
Incidence des coûts annuels (*)	4,27 %	2,86 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,51 % avant déduction des coûts et de 6,65 % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le Fonds peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 €). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela correspond aux coûts de distribution du produit. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,50 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'année dernière.	147 €
Coûts de transaction	0,77 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	76 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commission liée aux résultats (et commission d'intéressement)	15% TTC maximum de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indice Euronext CAC 40 ESG Net Return (dividendes réinvestis), sous condition que le fonds enregistre une performance positive selon les modalités décrites dans le prospectus. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux et d'actions. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, TALENCE GESTION – A l'attention du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne - 38, avenue Hoche - 75008 PARIS. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.talencegestion.fr ou sur demande en écrivant à l'adresse : contact@talencegestion.fr
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant <https://www.talencegestion.fr/gamme-de-fonds/>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur : <https://www.talencegestion.fr>

Informations relatives à la finance durable : <https://www.talencegestion.fr/investisseurresponsable/>.

La responsabilité de TALENCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.